



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 19 décembre 2023

L'État soutient les associations : lancement des campagnes pour l'obtention du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

L'État, avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre une politique destinée à **soutenir les associations au moyen d'un levier financier appelé le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)**. Chaque année, il se décline dans chaque région sous la forme de deux appels à projets annuels distincts avec des priorités de financement définies par le niveau national, complétées par celles régionales et départementales :

➤ le FDVA 1 : « **formation des bénévoles** » :

Dispositif financier pour aider les associations qui initient et mettent en œuvre des actions de formation au profit de leurs bénévoles (élus et/ou responsables d'activités), le FDVA 1 contribue à :

- Conforter la qualité de l'action des associations dans les territoires ;
- Améliorer la compétence des bénévoles ;
- Augmenter de façon significative le bénévolat de longue durée ;
- Aider à la prise de responsabilité en vue du renouvellement de l'encadrement associatif.

La campagne est ouverte depuis le 8 décembre 2023 jusqu'au 15 janvier 2024 inclus en consultant le lien suivant :

<https://www.ac-montpellier.fr/fdva-1-formation-des-benevoles-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122657>

➤ le FDVA 2 : « **financement global de l'association – nouveaux services à la population** » :

Le FDVA 2 permet d'attribuer aux associations un soutien financier sous forme de subventions destinées :

- au financement global de l'activité d'une association
- à la mise en œuvre de projets ou d'activités que l'association a initiés, définis et créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

La campagne sera ouverte du 2 janvier au 27 février 2024 inclus. Elle sera publiée avant fin décembre sur le site :

<https://www.ac-montpellier.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-nouveaux-services-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122636>

Les demandes de subvention des associations de la région Occitanie sont instruites par les services de la direction de région académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), les rectorats des académies de Toulouse et Montpellier et les services départementaux à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES) des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Elles sont ensuite présentées pour avis à la commission régionale consultative composée des collectivités territoriales (conseil régional et conseils départementaux), des représentants du monde associatif (Le Mouvement Associatif Occitanie, le Comité Régional Olympique et Sportif, l'Assemblée Régionale des Radios Associatives...) et des directions régionales déconcentrées de l'État avant d'être validées par le préfet de région.

Retrouvez toutes les informations utiles sur les appels à projets du FDVA ainsi que les résultats de ses campagnes annuelles sur le [site dédié](#).

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Occitanie :

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

DRAJES Occitanie :

- FDVA 1 : ce.drajes.fdva@region-academique-occitanie.fr
- FDVA 2 : ce.drajes.fdva-innovant@region-academique-occitanie.fr